

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JUIN 2019 - 20H**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, VUANO Claudine, adjoints, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, Célia BERNAZ, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, MEYNET-CORDONNIER Denis, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric.

Absent excusé : BABAZ Guillaume qui a donné pouvoir à Célia BERNAZ.

Secrétaire de séance : Eric SKORUPSKI.

ORDRE DU JOUR :

20190617-01 : Proposition de la Société CHAPELAND INVESTISSEMENTS de cession gratuite de places de stationnement de l'immeuble Les Brettaz à Hirmentaz.

Le maire fait part du courrier transmis par la société CHAPELAND INVESTISSEMENTS souhaitant céder à titre gracieux à la commune, les lots n° 201 – 202 – 203 – 204 -205 – 206 – 207 – 211 – 215 et 216 correspondant à des places de stationnement extérieures et demandant, dans le cadre de cette cession, la remise en état de l'enrobé entre les douze places de parking restant à la copropriété et de la route ainsi que la prise en charge des frais notariés.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir ces places de stationnement, sous réserve toutefois que ces places ne génèrent pas des frais de copropriété autres que des frais rattachés à ces emplacements de parking. Il charge le maire de se renseigner à ce sujet et de faire le nécessaire.

20190617-02 : Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle communale F 3781 au Plan des Parchys

Lecture du courrier de Mr CAVITTE Raphaël, demandant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée F 3781 aux Parchys en vue d'agrandir son atelier de menuiserie. Le conseil municipal rappelle que le secteur des Parchys est réservé à de la construction résidentielle et que ni le PLU, ni le PLUi ne permettent la construction d'ateliers artisanaux dans ce secteur.

Par conséquent le conseil municipal ne peut malheureusement pas donner suite à cette demande et n'a pas de terrain communal à proposer pour ce projet. Il rappelle toutefois que des zones artisanales existent sur la commune, sur des terrains privés. Il sera proposé à Mr CAVITE de se rapprocher des propriétaires.

20190617-03 : Chalets d'alpages de Niffion : Lancement d'une consultation pour une opération de division bornage

Le maire rappelle l'historique du dossier concernant la régularisation des emprises des chalets des alpages de Niffion d'en Haut et Niffion d'En Bas suite à la demande de quelques propriétaires. Afin d'avancer et sur conseil de Maître DELEVAUX, notaire d'un propriétaire, il est proposé de lancer une consultation de géomètres en vue de définir l'emprise foncière de chaque chalet. Un cahier des charges est proposé. Après une longue discussion, le conseil municipal donne avis favorable au lancement d'une consultation pour une opération de division bornage relative aux emprises foncières des chalets des alpages de Niffion d'en Bas et de Niffion d'en Haut.

Charge le maire de faire le nécessaire et demande que les propriétaires soient informés par courrier de la démarche entreprise par la commune.

20190617-04 : Demande d'utilisation d'une salle pour cours de pilates : décision

Le maire rappelle que la demande a été présentée au conseil municipal. Un accord de principe a été donné sous réserve de disponibilité de la salle et de précisions sur le projet. Claudine VUANO, adjointe, a depuis rencontré cette personne qui souhaite travailler toute l'année en créant un club de randonnées et en donnant des cours de pilates par le biais de l'association « Les pieds dans l'herbe » actuellement basée dans l'Ain et qu'elle souhaiterait transférer à Bellevaux.

Afin que cette association ne fasse pas « doublon » avec l'association Bell'Gym et dans l'attente des statuts et du transfert de cette association, le conseil municipal ne se prononce pas sur les conditions de mise à disposition de la salle.

20190617-05 : Demande d'emplacement pour vente de pizzas artisanales à emporter

Lecture du courrier de Mr AUBOYET François, de Onnion, qui souhaite proposer un service de pizzas artisanales un soir par semaine à Bellevaux dans le cadre d'une tournée hebdomadaire dans les villages environnants.

Le conseil municipal est favorable à cette demande uniquement le lundi en journée et/ou soirée. Les conditions d'installation seront définies ultérieurement si Mr AUBOYET accepte le jour proposé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du courrier transmis par le Conseil du liquidateur judiciaire de la société TMGI 38, entreprise retenue pour le lot 1 du marché de rénovation de la mairie, réclamant un restant dû par la commune de 46 463.68 € TTC. Le maire fait savoir qu'il a demandé l'intervention de Maître PIANTA et que le solde pour tout compte a été réglé en son temps, en accord entre les deux parties.
- Le groupe de travail constitué pour étudier les problèmes au niveau des demandes d'utilisation du car communal s'est réuni et fera une proposition à la prochaine séance de conseil municipal.
- PLUih : Le conseil municipal demande des délais pour travailler sur le règlement compte-tenu de la complexité du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

